

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

Conseil du 27 septembre 2018

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

Objet: Attribution d'une subvention à l'Association « Chats et Chiens sans tol(t) »

L'an Deux Mille dix-huit, le vingt-sept septembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 14 septembre 2018.

ETAIENT PRESENTS:

Marie-Christine BERTOLUCCI, Emmanuelle DE GENTILI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Emma MUSSIER, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Jacques PADOVANI, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Michel SAVELLI, Marie Dominique GIAMARCHI, Marie Dominique CARRIER, Jean Louis MILANI, Jean-Noël VALERY, Mattea LACAVE, Lucien NATALI, Françoise VESPERINI.

ONT DONNE POUVOIR:

Jean BIAGGINI	à	Marie Christine BERTOLUCCI
Pierre-Noël LUIGGI	à	Linda PIPERI
Jean ZUCCARELLI	à	François Xavier RIOLACCI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Céline SIMONI PIACENTINI	à	Marie Dominique GIAMARCHI
Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO
Guy ARMANET	à	Henri POYET

QUORUM: 21

ABSENTS:

Angèle BRUNINI, Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Serena BATTESTINI, Julien MORGANTI, Dominique ROSSI, Valérie BIANCHI, Thérèse LORENZI, Marie-Paule HOUDEMER, Étienne PERFETTI, Philippe PERETTI.

Secrétaire de séance : Mme Marie Dominique GIAMARCHI

Objet: Attribution d'une subvention à l'Association « Chats et Chiens sans toi(t) »

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de BASTIA;

Vu l'article R302-23 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'agglomération,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 mars 2003 définissant la compétence de la CAB en matière de construction, entretien et gestion de fourrière d'animaux ;

Vu la délibération du 21 avril 2011 par laquelle la Communauté d'Agglomération de Bastia réaffirme la compétence Fourrière Animale ;

Considérant l'association « Chats et Chiens sans toi(t) » a pour objectif de lutter contre la surpopulation et la propagation des maladies canines et félines ;

Considérant que l'association « Chats et Chiens sans toi(t) » soutient la CAB en recensant les communautés de chats errants sur le territoire afin de les capturer et de faire procéder à des stérilisations et des vaccinations

Considérant la demande de subvention de l'Association les Chats de Chez Nous ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 25 septembre 2018 ;

Vu le rapport de présenté ce jour et après en avoir délibéré ;

DECIDE (A l'unanimité)

D'attribuer une subvention de 4 500 € à l'Association « Chats et Chiens sans toi(t) » au titre de l'exercice 2018 ;

DIT

Que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2018 de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.